



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mars à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, Président, en session ordinaire, Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises électroniquement le 15/03/2023

Présents : Titulaires MM. PYCK, FRAISSE, LESUEUR, Mmes MARTEAU, LEGRAND, MM. WEBER, LOSTUZZO, DUHAMEL

Absents excusés pouvoir : M. ANTY représenté par M. FOUR, M. DEVOOGHT représenté par M. DA SILVA

Suppléants n'ayant pas pris part au vote : (0)

Secrétaire de séance : M. LESUEUR

2023 – 04 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXERCICE 2022

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2022 a été approuvé ce jour,

Considérant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de clôture d'exploitation de **972 021.32 €** et un déficit de clôture d'investissement de **- 23 190.57 €**

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré

Décide à l'**UNANIMITE**

d'affecter ainsi qu'il suit

- Section de Fonctionnement : 162 021.32 € **au compte 002**

- Section d'Investissement : 803 500.00 € **au compte 1068**

6 500.00 € **au compte 1064**

Fait et délibéré les jour, mois en an susdits

Les membres présents ont signé

Pour copie conforme